

novembre 2021 - N° 8

TERRITOIRE

Magazine de la Communauté de communes Serein et Armance



DESSINER

LE TERRITOIRE

DE DEMAIN



EDITO

Quel avenir pour notre territoire ?

Voilà maintenant près de cinq ans que notre Communauté de communes a vu le jour. Si les toutes premières

années d'existence ont été marquées par la clarification de notre champ d'action, très rapidement nous avons souhaité donner à notre territoire les meilleurs services à nos habitants. C'est ainsi qu'en dépit de la crise sanitaire qui nous touche depuis près de deux ans, nous avons poursuivi les projets initiés : le futur centre aquatique communautaire, en cours de construction, en est le parfait symbole.

Nous sommes aujourd'hui au début d'une nouvelle période riche en enjeux pour notre territoire, que ce soit pour vous offrir de nouveaux services que pour faire de Serein et Armance une terre d'accueil de nouvelles richesses.

Ainsi, nous aurons à relever le défi de concilier la poursuite de nos actions au quotidien au service des habitants (collecte des déchets, entretien des routes communales, portage de repas à domicile, accompagnement du relais petite enfance, école multisports, enseignement musical), avec l'émergence de nouveaux équipements comme la future maison médicale.

De la même manière, la dynamique autour des équipements sportifs, initiée par la création de l'espace pétanque associant

stade de pétanque et boulodrome, la modernisation de l'aérodrome de Saint-Florentin-Chéu, la création de courts de padel couverts au complexe tennistique communautaire, va se poursuivre en capitalisant notamment sur les opportunités offertes par les Jeux olympiques de Paris 2024 et la création d'un centre de tir à l'arc couvert. Tous ces équipements concourent à l'attractivité de notre territoire car l'autre grand enjeu du mandat va être de préparer notre avenir, en associant le renforcement de l'accompagnement des entreprises en développement ou souhaitant s'implanter sur notre territoire, avec la préservation de notre cadre de vie pour les années à venir. Pour atteindre cette ambition qui conjugue protection de l'environnement, valorisation des espaces naturels et préservation des ressources pour l'avenir (comme la qualité de l'eau et de l'air), la Communauté va progressivement déployer des outils... En souhaitant que chacun d'entre nous participe à la préservation du territoire pour les futures générations, que ce soit par une réduction et une meilleure valorisation des déchets produits ou par tout comportement visant à ne pas dégrader notre cadre de vie.

Yves DELOT

Président de la Communauté de communes Serein et Armance

SOMMAIRE

P. 3	LE MANDAT 2020 -2026
P. 10	SERVICES À LA POPULATION
P. 14	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
P. 18	ENVIRONNEMENT
P. 21	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
P. 22	EN BREF
P. 23	COMMUNICATION

MANDAT 2020 - 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Qui sont vos élus ?

Pour figurer parmi les **48** conseillers communautaires, il faut être conseiller municipal ou maire d'une des 29 communes membres de la Communauté de communes Serein et Armance.

Parmi eux, **13** sont élus par le Conseil communautaire et forment **LE BUREAU**

1 PRÉSIDENT



Y. DELOT
Maire de Saint-Florentin

7 VICE-PRÉSIDENTS



P. BAILLET
Maire de Lasson

- ▶ Compétences et statuts
- ▶ Environnement
- ▶ Agriculture



T. CORNIOT
Maire de Seignelay

- ▶ Aménagement numérique
- ▶ Mobilité et déplacement



S. GAILLOT
Maire de Jaulges

- ▶ Voirie
- ▶ Aéroport



M. FOURREY
Maire de Butteaux

- ▶ Tourisme
- ▶ Relations avec les communes



P. GUINET-BAUDIN
Maire de Chailley

- ▶ Culture-Jeunesse-Sport
- ▶ Communication et attractivité du territoire



S. DELCROIX
Conseillère de Héry

- ▶ Action sociale (RPE, portage de repas...)
- ▶ Santé



D. DELAGNEAU
Maire de Hauterive

- ▶ Déchets (valorisation, prévention et réduction)

5 CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



F. BLANCHET
Maire de Vergigny

- ▶ Commerce et artisanat



M. BUCINA
Maire de Paroy-en-Othe

- ▶ Déchets : prévention / réduction



J.-C. CHEVALIER
Maire de Turny

- ▶ Randonnées et patrimoine



D. MAILLARD
Conseiller de Saint-Florentin

- ▶ Sport et animations sportives



P. ROUSSELLE
Maire de Héry

- ▶ Maison médicale et santé

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LES CONSEILLERS

Dans les communes de plus de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont élus lors des élections municipales, en même temps que les conseillers municipaux.

Les communes inférieures à 1000 habitants disposent d'un conseiller communautaire en la personne du maire (en cas d'indisponibilité, c'est son suppléant, élu de son conseil municipal qui le remplace).

Chaque commune dispose, au minimum, d'un siège au conseil communautaire et aucune commune ne peut détenir plus de la moitié des sièges.

Le nombre de conseillers communautaires est calculé au prorata de la population de chaque commune membre : trois conseillers pour Vergigny, Seignelay et Héry, six pour Briennon/Armançon et neuf pour Saint-Florentin.



J.-L. LEPRUN
Maire de Mercy



M. DERUELLE
Maire de Soumaintrain



D. BOUCHERON
Maire de Percey



K. FERRAG
Maire de Villiers-Vineux



H. MORINIÈRE
Maire de Beugnon



G. DELAGNEAU
Maire de Sormery



E. MATIVET
Maire de Esnon



J.-L. DELAGNEAU
Maire de Bellechaume



M. HARIOT
Maire de Chéu



P. FOURNIER
Maire de Germigny



F. BOUROTTE
Maire de Beaumont



R. CLÉRIN
Maire d'Ormoy



J.-L. QUÉRET
Maire de Champlost



J. JUSSOT
Maire de
Mont-Saint-Sulpice



S. QUOIRIN
Maire de Venizy



D. MORLÉ
Maire de Chemilly / Yonne



P. RAMON
Maire de Neuvy-Sautour



D. HENRY
Seignelay



S. TISON
Seignelay



M. GAILLOT
Vergigny



M. GUILLOT
Vergigny



F. PORCHER
Héry



J.-C. CARRA
Maire de
Brienon / Armançon



B. BLAUVAC
Brienon / Armançon



N. DE BRUIN
Brienon / Armançon



J. DELAVAUT
Brienon / Armançon



M. DENOMBRET
Brienon / Armançon



C. LEGRAND
Brienon / Armançon



P. BIOT
Saint-Florentin



M. DELOT
Saint-Florentin



R. ÉTIENNE
Saint-Florentin



F. RUSCH
Saint-Florentin



M.-C. SCHWENTER
Saint-Florentin



C. SEUVRE
Saint-Florentin



P. TIRARD
Saint-Florentin

LES RESSOURCES

D'où vient l'argent ? La CCSA dispose de plusieurs types de ressources.

Impôt sur les ménages

Taxes d'habitation, foncière
et d'enlèvement des
ordures ménagères (TEOM)

Dotation globale de fonctionnement

versée chaque année
par l'État

Impôt sur les entreprises

Cotisation foncière entreprises (CET)

Produits de services

Portage de repas, école de musique,
port de plaisance de Saint-Florentin

Subventions

versées dans le cadre d'un projet

Emprunts

pour financer les investissements

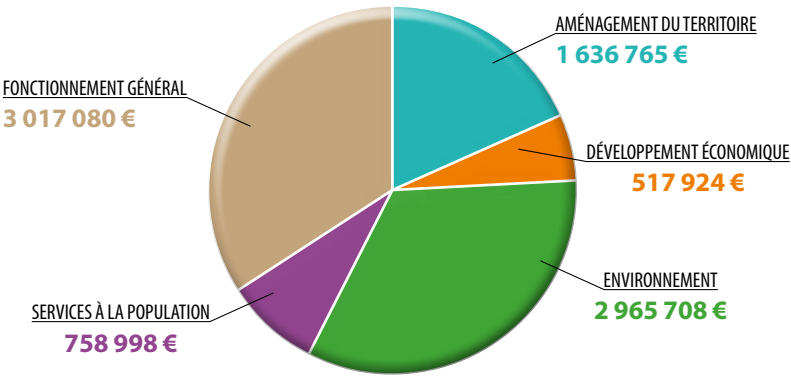
LE BUDGET

En 2020 comme en 2021, le budget de la Communauté de communes a été bâti et exécuté en respectant les principes suivants :

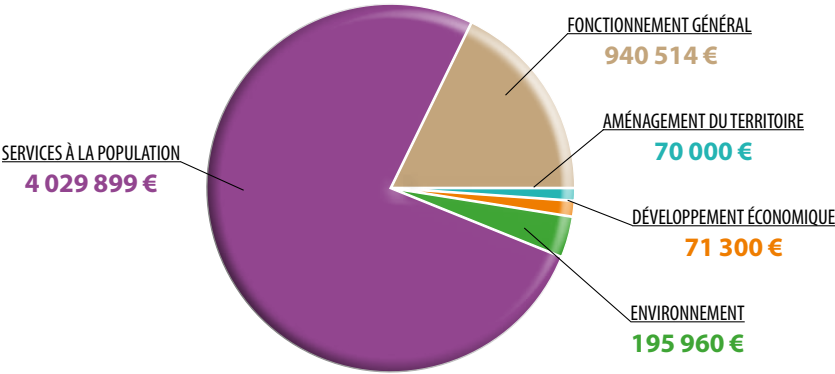
- Qualité des services apportés,
- Gestion rigoureuse des moyens financiers pour dégager des moyens afin d'offrir au territoire et à ses habitants les meilleurs équipements,
- Forte mobilisation des partenaires financiers publics extérieurs.

Par la mise en œuvre de ces pratiques, la CCSA a ainsi pu assurer la mise en œuvre des services au public tout en menant plusieurs programmes d'investissement sans obérer ses capacités d'investissement pour l'avenir.

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT



BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT



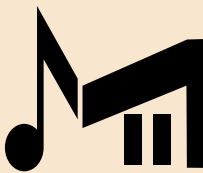
PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN 2021



Construction des courts de padel



Lancement des travaux du centre aquatique



Fin des travaux de l'école de musique



Lancement des travaux du stade de pétanque

LES COMPÉTENCES

Qu'est-ce que la Communauté de communes Serein et Armance fait pour vous ? La CCSA assure des services, gère des équipements, élabore des projets de développement économique, culturel et touristique.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  ♦ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique ♦ Accompagnement des porteurs de projets - orientation dans les démarches, aide à la recherche de bâtiments ou de terrains...	DÉCHETS MÉNAGERS  ♦ Collecte et traitement des ordures ménagères et tri sélectif ♦ Gestion des trois déchèteries (Saint-Florentin, Seignelay et Brienon/A) ♦ Gestion des points d'apports volontaires	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  ♦ Aménagement et entretien de la voirie communautaire ♦ Balayage des voiries ♦ Participation au déploiement de la fibre ♦ Construction d'équipements culturels et sportifs - boulodrome, école de musique, centre aquatique
ENVIRONNEMENT  ♦ GÉMAPI (gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations) ♦ SPANC (service public assainissement non collectif) ♦ PCAET (plan climat air énergie territorial) ♦ Sensibilisation à l'environnement et au développement durable	SPORT ET CULTURE  ♦ École multisports ♦ Sentiers de randonnée communautaires ♦ École intercommunale de musique ♦ Aérodrome ♦ Aide financière à la promotion des activités culturelles et sportives	ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES  ♦ Fonds de concours ♦ Instruction des demandes d'urbanisme ♦ Mise à disposition de matériel pour manifestations d'intérêt communautaire (barnums,...)
ACTIONS SOCIALES  ♦ Relais Petite Enfance ♦ Service de portage de repas ♦ Projet de santé territorial : future maison de santé	PROMOTION DU TOURISME  ♦ Office de Tourisme Serein et Armance ♦ Aide financière et/ou matérielle aux manifestations touristiques d'intérêt communautaire ♦ Accompagnement des porteurs de projets	AUTRES SERVICES  ♦ Transports : navette du marché ♦ Entretien et gestion de la station Total à Brienon/Armançon

LES SERVICES PRÉSENTS AU SIÈGE SOCIAL



ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Tél. 03 86 80 50 55



COMPTABILITÉ
Tél. 03 86 80 50 53



RESSOURCES HUMAINES
Tél. 03 86 80 50 56



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Tél. 03 86 80 50 54



DÉCHETS
Tél. 03 86 43 46 43



SPANC
Tél. 03 86 35 94 15



PORTAGE DE REPAS
Tel. 03 86 35 94 15



ÉCOLE MULTISPORTS
Tél. 03 86 80 50 50

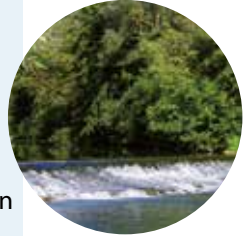


COMMUNICATION
Tél. 03 86 80 50 58

LES GRANDS ENJEUX DU MANDAT

ENVIRONNEMENT

- ▶ Développer la lutte contre les inondations avec le concours des syndicats de bassin (Armançon, Serein et Yonne).
- ▶ Articuler développement touristique et découverte de l'environnement.
- ▶ Accompagner la mobilisation du monde agricole sur l'enjeux de la protection de la ressource.
- ▶ Associer pédagogie des plus jeunes et protection des ressources (aussi bien eau que gestion des déchets).
- ▶ Anticiper la prise de compétence "eau potable" et "assainissement collectif".
- ▶ Poursuivre les démarches de réduction de quantité des déchets produits sur le territoire communautaire.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- ▶ Continuer la modernisation des 400 km de voirie communautaire.
- ▶ Participer au déploiement de la fibre optique en partenariat avec le Département de l'Yonne.
- ▶ Maintenir le soutien financier des projets communaux au service de la population.
- ▶ Soutenir l'animation dans les communes par la mise à disposition d'équipements dédiés à caractère festif.

FEUILLE DE ROUTE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- ▶ Construire une ambition territoriale au service des entreprises.
- ▶ Accompagner les entreprises dans leur projets d'implantation et de développement.
- ▶ Accompagner financièrement des projets économiques.
- ▶ Valoriser les atouts du territoire dans une logique d'attractivité pour les porteurs de projets.
- ▶ Mobiliser les offres immobilières présentes sur le territoire.





CULTURE ET SPORT

- ▶ Capitaliser sur les équipements sportifs communautaires : le boulodrome, le centre tennistique, l'aérodrome.
- ▶ Développer de nouveaux outils de pratique sportive et de bien-être comme le futur centre aquatique.
- ▶ Saisir les opportunités comme l'inscription du territoire dans la dynamique des Jeux olympiques de 2024 avec la construction d'un centre de tir à l'arc couvert.
- ▶ Favoriser le développement de la pratique sportive via l'école multisports.
- ▶ Mobiliser la dynamique apportée par la nouvelle école de musique.
- ▶ Développer les liens entre la pratique musicale et les habitants.
- ▶ Faire de l'ancien site militaire de Fossé Cailloux à Saint-Florentin, un lieu de vie collective associant pratique sportive et culturelle, espace de découverte de la biodiversité et de loisirs.



ACTION SOCIALE



- ▶ Construire un projet de santé à l'échelle du territoire communautaire et déployer deux sites de pratique médicale pluridisciplinaire.
- ▶ Mettre la petite enfance au coeur de l'action sociale communautaire en associant gestion des crèches et gestion des Relais Parents Enfants.
- ▶ Conforter l'accompagnement des plus fragiles par le portage de repas à domicile.

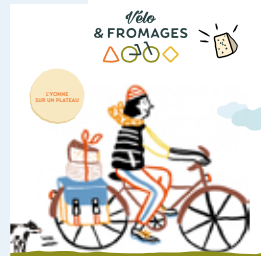


2020 2026



TOURISME ET ANIMATIONS

- ▶ Confirmer la dynamique de création d'une offre touristique territoriale.
- ▶ Renforcer le potentiel lié au tourisme de pleine nature via l'aménagement de sentiers de randonnées et la création de la vélovoie entre Troyes et le canal de Bourgogne.
- ▶ Conforter l'attractivité issue de la valorisation du patrimoine.
- ▶ Accompagner le développement de l'offre d'hébergement, de restauration et d'animation touristique.
- ▶ Favoriser le développement d'animations et de manifestations rayonnant au-delà du territoire.



SERVICES A LA POPULATION

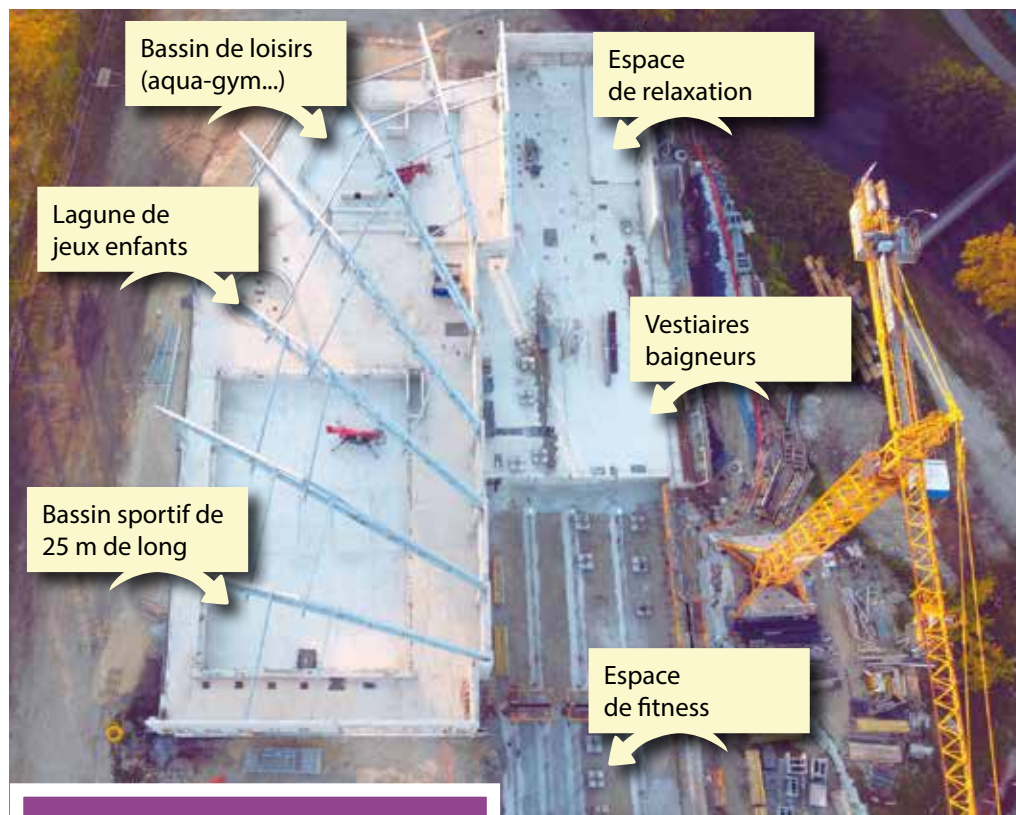
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

LE PÔLE AQUALUDIQUE À SAINT-FLORENTIN

Le premier coup de tracto-pelle a été donné en février à proximité du pont-canal à Saint-Florentin. Ce nouvel équipement de tout premier ordre se veut durable, économe et facile à entretenir. Pourquoi un tel projet ? Si l'image du maître-nageur longeant le bassin en guidant l'apprenti nageur est toujours d'actualité, d'autres pratiques ont vu le jour. On pense désormais à satisfaire les demandes d'activité physique, de loisirs, de bien-être et de relaxation pour tous les âges. La réflexion des élus s'est portée sur trois types de public :

- les scolaires, pour qui l'apprentissage de la natation, inscrit au programme scolaire, nécessite un équipement supportant le partage de créneaux horaires ;
- le grand public. Le bassin de population du projet est estimé à 96 000 habitants et les infrastructures actuelles, une piscine dite "Tournesol" à Saint-Florentin (construite en 1976) et une piscine à l'air libre à Seignelay (soumise aux aléas climatiques et à la saisonnalité) ne répondent pas à la demande et au confort de tous ;
- les associations pratiquant la natation ou toute autre activité liée à l'eau qui doivent pouvoir accéder au bassin toute l'année.

Avec cet espace aquatique (1 400 m² pour la halle des bassins), chacun trouvera de quoi satisfaire ses envies de baignade.



Début des travaux : février 2021
Fin des travaux : printemps 2023
Budget prévisionnel du projet avec
aménagement extérieur :
11 070 000 € ht (1/3 subventions,
1/3 fonds propres et 1/3 emprunts)



CENTRE DE TIR À L'ARC À BRIENON/ARMANÇON

Aujourd'hui, le site propose des infrastructures extérieures adaptées pour des compétitions de haut niveau et équipées pour le handisport. En revanche, pour les activités couvertes, le club doit se contenter d'un espace limité inadapté à la pratique régulière et aux compétitions. Sur le modèle du boulodrome ou du centre tennistique, considérés comme équipements à vocation départementale, la Communauté de communes va requalifier le centre de tir à l'arc afin d'accroître son attractivité et augmenter son rayonnement au-delà du territoire de Serein et Armanche. Les travaux (1 837 000 € ht) devraient commencer début 2022 porteront sur :

- le regroupement des activités extérieures et intérieures, car actuellement la salle de tir n'est pas à proximité du terrain extérieur aménagé ce qui engendre des problèmes de logistique et d'encadrement,
- la création d'une salle de tir capable d'accueillir 20 archers et répondant aux critères de la Fédération nationale de tir à l'arc, la FFTA, pour l'organisation de compétitions départementales, régionales voire nationales.

Ces nouvelles infrastructures serviront de centres de préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.



COURTS DE PADEL À VERGIGNY

Conscient du potentiel offert par ce sport, le Conseil communautaire avait validé la construction des deux premiers courts de padel de l'Yonne (les seuls dans un rayon de 100 km). Ce jeu de raquettes sans cordage, relativement récent (fin des années 60), se dispute uniquement en double. Le court est entièrement fermé par des vitrages sur lesquels la balle peut rebondir. Le comptage des points est identique au tennis. Voilà pour les aspects techniques de cette discipline qui se veut plus ludique et intuitive que le tennis et moins intense que le squash... De quoi attirer un public familial au centre tennistique de Vergigny !

Les premiers championnats départementaux de padel ont eu lieu en juin dernier.

Renseignements :

☎ 06 31 36 36 86 | site : www.esftennis.org

Montant global du projet incluant éclairage
et jeux extérieurs : 401 000 € ht

État : 200 500 €

Région : 20 000 €

Fédération française de tennis : 30 000 €

ESF Tennis : 15 000 €





EN AVANT LA MUSIQUE !

Depuis plusieurs semaines, la nouvelle école de musique a ouvert ses portes à Venizy, pour la plus grande joie des élèves et du corps enseignant, privés de cours en face en face pendant la crise sanitaire.

Des enseignements variés. 16 professeurs enseignent 13 disciplines instrumentales : clarinette, flûte traversière, guitare basse, électrique et classique, percussions / batterie, piano, piano musiques actuelles, saxophone, trompette, violon, chant et violoncelle.

Dans le cadre des parcours d'enseignement, l'éveil musical, les ateliers du parcours découverte et les cursus instrumentaux forment le musicien selon son niveau.

La pratique collective. Un orchestre junior, un orchestre à cordes, huit ateliers classiques, neuf ateliers de musiques actuelles, deux ensembles de jazz, une chorale pour les plus jeunes et une pour les ados et les adultes, accueillent les élèves de manière régulière.

La sensibilisation en milieu scolaire. L'école de musique intervient dans les classes maternelles et élémentaires pour une présentation des instruments. Elle est aussi investie, sur trois ans, dans le projet «Orchestre à l'école» à Seignelay et Venizy.

NOUVEAUTÉS 2021 :

- Parcours découverte pour permettre aux indécis (6 - 10 ans) de pratiquer jusqu'à 6 instruments dans l'année
- Réouverture d'une classe de violoncelle

Des locaux et un matériel pour un confort d'apprentissage optimisé. L'auditorium s'est révélé parfaitement adapté aux auditions de fin d'année scolaire et aux répétitions de 70 musiciens rassemblés pour Play'onne en juillet dernier (voir page 22).

Le studio d'enregistrement permet d'enregistrer le travail des élèves mais également de monter des projets regroupant tous les élèves de l'école.

Des événements et concerts pour tous. Chaque année, le grand public profite des auditions ou concerts organisés par l'école de musique intercommunale dans ses murs ou dans les salles de spectacles alentours (L'Escale à Migennes, le Silex à Auxerre...).

Prochaines auditions publiques (attention aux contraintes sanitaires qui pourraient contrarier leur organisation) :

- 14, 15 et 16 décembre 2021 à Venizy (école de musique)
- 22, 23 et 24 mars 2022 à Hauterive, Chemilly/Yonne et Turny
- 7, 8 et 9 juin 2022 à Venizy, Esnon et Seignelay

Renseignements : ☎ 03 86 43 49 55
✉ ecolemusique@cc-sereinarmance.fr



RAM DEVIENT RPE

Ne soyez pas étonné si vous entendez désormais parler du Relais Petite Enfance (RPE) de l'Armançon en lieu et place du Relais Assistants Maternels (RAM) ! S'il a changé de nom, c'est pour se conformer à une directive gouvernementale afin que le public identifie mieux ces structures dédiées à la petite enfance.

Vous êtes assistant·e maternel·le ?

Le relais vous soutient dans l'exercice de votre profession avec :

- la diffusion de vos coordonnées et/ou de vos disponibilités auprès des parents en recherche de modes d'accueil,
- des informations générales sur vos droits et obligations de salarié·e,
- un accompagnement dans votre parcours professionnel (au cours de temps collectifs avec les enfants que vous accueillez, lors de rencontres et de soirées thématiques avec des professionnels de la petite enfance, dans l'organisation de la formation continue).



Vous êtes parent ?

Le relais vous accompagne dans vos recherches d'accueil et vos démarches administratives avec :

- la mise à disposition d'une liste actualisée des assistant·e·s maternel·le·s agréé·e·s disponibles sur le territoire,
- une information sur les différents modes d'accueil des jeunes enfants,
- une information sur vos démarches administratives de parents employeurs (contrat de travail, fiche de paie, législation, déclarations diverses...) et sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre,
- des invitations à des soirées d'échanges animées par des professionnels sur le thème de la petite enfance.



CONTACTEZ LE RELAIS PROCHE DE CHEZ VOUS

Relais Les Papillons

2 bis rue du 11 novembre
89210 Brienon/Armançon

☎ 03 86 62 40 98

✉ relaispapillons@cc-sereinarmanche.fr

Relais P'tit Poucet

10 rue Mozart
89600 Saint-Florentin

☎ 03 86 43 05 19

✉ relaisptitpoucet@cc-sereinarmanche.fr



INFOS +

► En Serein et Armanche, plus de 120 assistantes maternelles sont en activité pour une capacité de 507 places d'accueil, réparties dans 23 communes.

► Les relais organisent des temps d'animations collectives avec les enfants sur Brienon/Armançon, Chemilly/Yonne, Héry, Jaulges, Saint-Florentin, Seignelay et Venizy (hors période Covid).

► En 2020, 97 familles ont bénéficié de ce service gratuit et ouvert à tous.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES



FONDS RÉGIONAL DES TERRITOIRES EN SEREIN ET ARMANCE

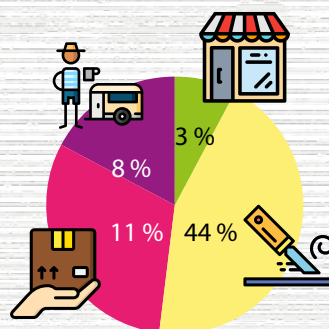
Des aides concrètes pour les petites entreprises

AU CÔTÉ DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Au même titre que tout le pays, notre territoire traverse une crise dont on ne mesure pas encore complètement l'impact économique.

Dans ce contexte inédit, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la CCSA, dès 2020, ont souhaité se mobiliser conjointement, dans le but de soutenir les entreprises. Avec le Fonds Régional des Entreprises, elles ont accompagné les petites entreprises dans la réalisation de leurs projets d'investissement et/ou leur ont octroyé une subvention plafonnée à 10 000 € (en plus des aides de l'État). Étaient concernées les activités avec un effectif inférieur ou égal à 10 salariés dont le siège social ou l'établissement était basé en Serein et Armance.

En juillet dernier, on dénombrait 31 projets d'investissement subventionnés par le FRT (158 000 €).



Artisanat	- 16 entreprises
Service	- 11 entreprises
Commerce	- 6 entreprises
Tourisme	- 3 entreprises

CONTACT

Vous êtes porteur de projet et/ou à la recherche d'un terrain ou d'un bâtiment ? Guillaume Proux, au sein de la CCSA, est chargé du développement économique sur le territoire. Afin de conforter et développer l'activité économique en Serein et Armance, il travaille dans un esprit de partenariat et de complémentarité avec les entreprises locales. Il saura détailler les conditions pour bénéficier d'aides et vous orienter dans toutes vos démarches de création ou de reprise d'activités professionnelles.

Renseignements : ☎ 03 86 80 50 54 ✉ économie@cc-sereinarmanche.fr



IDENTITÉ RENFORCÉE LOCALISATION SIMPLIFIÉE

La CCSA cherchait à harmoniser la signalétique directionnelle de son parc d'activités économiques et celle de ses infrastructures sportives et culturelles. C'est chose faite avec l'implantation de totems sur le centre tennistique à Vergigny, l'école de musique à Venizy, l'aérodrome à Chéu, le port de plaisance et le chantier fluvial à Saint-Florentin.



Et pour orienter et localiser les entreprises, des panneaux d'entrée de zones ont pris place à Chailley, Chemilly/Yonne et Saint-Florentin. Ceux de Briennon/Armançon seront installés début 2022.



Cet investissement est l'aboutissement d'une réflexion visant à répondre au double objectif de renforcer l'attractivité économique du territoire avec une signalétique plus moderne et plus efficace, et d'améliorer le jalonnement pour les usagers de ces espaces d'activités.

C'est une valeur ajoutée pour les sociétés implantées dans les ZAE en Serein et Armance, autant qu'un signal fort envoyé par l'intercommunalité en faveur des entreprises et du développement économique de son territoire.

REQUALIFICATION DE FRICHE INDUSTRIELLE

Fermée depuis 2004, l'usine Capri, à proximité des centres commerciaux de Saint-Florentin n'était pas commercialisable en l'état (pollution à l'amiante et délabrement sur une portion du site).



Dans le cadre du plan de relance national, la CCSA s'est portée acquéreur de l'ensemble, profitant ainsi des dispositifs d'accompagnement financier mis en oeuvre par l'État et la Région dans le cadre de la requalification de friches industrielles en espaces d'activités économiques.

Les travaux prévus portent sur :

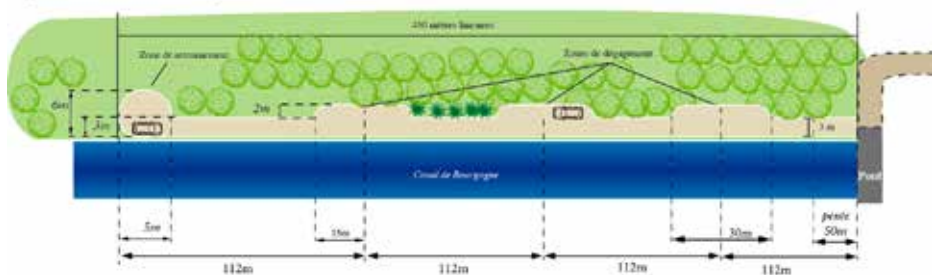
- la séparation du site en deux zones,
- la rénovation de la partie saine où seront conservés les locaux destinés à la société BC Entreprise,
- la démolition du bâtiment pollué (photo ci-dessus),
- la remise en état du terrain qui sera vendu à la Ville de Saint-Florentin pour finir l'aménagement paysager de son entrée ouest.

Coût global de l'opération : 995 160 € ht
État : 245 340 €
Région : 419 000 €

TOURISME

CANAL DE BOURGOGNE

L'installation de quatre panneaux touristiques au bord du canal de Bourgogne s'est achevée en janvier sur notre territoire. Ils sont le résultat d'un projet mené dans le cadre du Contrat Canal et racontent l'histoire de ce chef-d'œuvre de génie civil que représente le canal de Bourgogne. Ils promeuvent aussi l'image de notre territoire en mettant en avant les particularités gastronomiques, naturelles et patrimoniales de Brienon/Armançon, Germigny, Rebourseaux, Saint-Florentin et incitent les cyclotouristes à sortir du chemin pour découvrir les environs. Ce projet est financé à 40 % par la Région. Reste à charge de la CCSA : 7300 € ht. Autre aménagement : une aire de 400 m de long dédiée aux pêcheurs. La pêche participe à l'attrait touristique de Serein et Armanche. C'est un des arguments pour expliquer la création de cet espace, le premier d'une série de quinze qui seront réalisés entre Brienon-sur-Armançon et Ancy-le-Franc. Sur le contre-halage, à hauteur de Crécy, cet aménagement répond à deux engagements : éviter les conflits d'usages entre les pêcheurs et les cyclistes de la vélovoie, et améliorer l'aspect environnemental avec la plantation d'espèces aquatiques et terrestres. Voies Navigables de France prend en charge 73 % des 110 000 € de travaux, le reste étant financé par les fédérations de pêche de l'Yonne (13 %), de France (10 %) et de Brienon/Armançon (1 %). La CCSA contribue à hauteur de 3 %. Deux autres aires sont prévues l'an prochain : l'une à proximité du pont-canal à Saint-Florentin et l'autre à Germigny.



DÉCLARATION ET CLASSEMENT DES Hébergements



Vous êtes propriétaire d'une chambre d'hôtes ou d'un gîte ? Pour en faire la location, le Code de tourisme vous impose une obligation de déclaration à faire en mairie. À défaut, vous risquez une contravention de troisième classe. L'Office de Tourisme accompagne dans les procédures de classement en effectuant des pré-visites des hébergements avant l'instruction du dossier par un organisme accrédité (Yonne Tourisme pour le département de l'Yonne).

Les avantages du classement : il est facilement identifiable par le grand public (1 à 5 étoiles) ; il est valable cinq ans ; il permet d'accepter les chèques vacances ; il offre un gain de visibilité sur les supports de communication de Yonne Tourisme. Rappel : L'Office de Tourisme gère aussi la taxe de séjour et peut aider dans les déclarations.

Renseignements à l'Office de Tourisme



03 86 35 11 86



ot.saint-florentin@orange.fr





VOYAGER EN TERRAIN CONNU

Pas de site emblématique majeur en Serein et Armance... plutôt un territoire naturellement inspiré à traiter comme un concentré d'aventures et de curiosités à proximité de chez soi !



Canal de Bourgogne
(vélovoie, pont-canal,
ports de plaisance)



Espaces propices au
ressourcement (forêts
d'Othe et de Pontigny)



Sports et loisirs
(randonnées, pêche,
sports aériens)



Patrimoine
du Beau XVIe Siècle
(sculptures et vitraux)

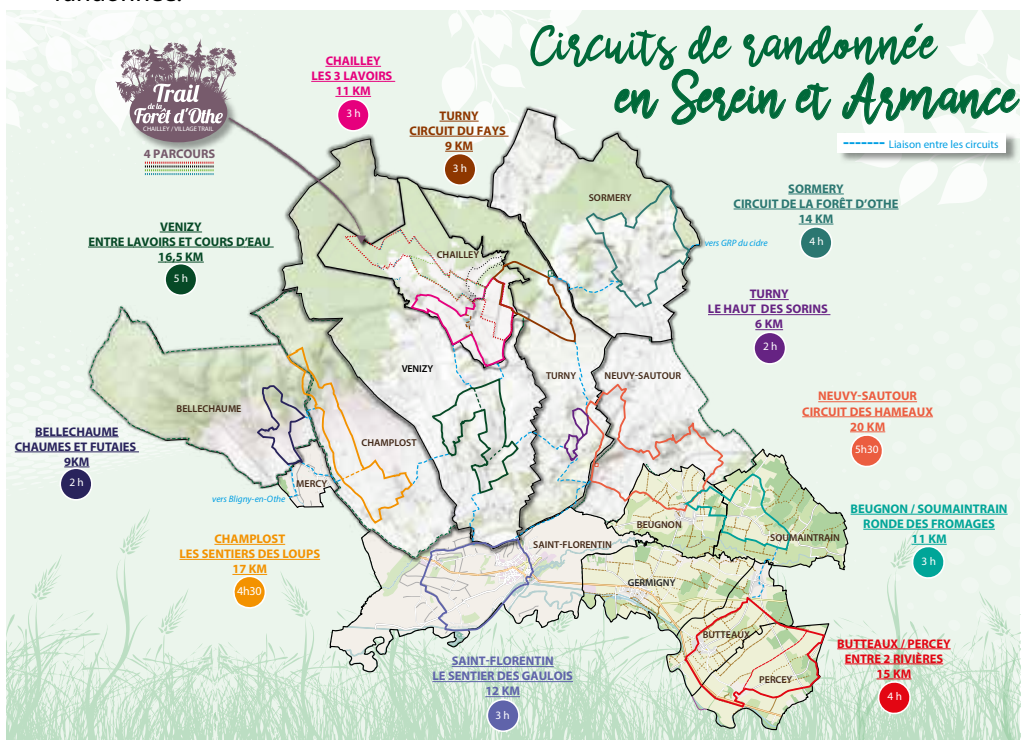


Productions locales
(fromage, cornichons,
bières...)

Forts de ce constat, la Communauté de communes et l'Office de Tourisme ont élaboré un programme d'animations.

Les valeurs sûres en 2021

- L'Office de Tourisme a innové en proposant de découvrir l'Histoire des villes et des villages de Serein et Armance par petits groupes co-voiturés (6-8 personnes). Le concept a plu et sera reconduit l'an prochain.
- Avec les derniers nés, « Entre deux rivières » (Percy-Butteaux) et « Le circuit des hameaux » (Neuvy-Sautour), ce sont près de 150 km de chemins balisés (hors liaisons) qui couvrent le territoire. En cours d'élaboration : « Par Mont et par vaux », une randonnée sur Mont-Saint-Sulpice. La CCSA finance l'ensemble de la signalétique le long des sentiers de randonnée.



Pour 2022

Ayant relevé une augmentation des cyclotouristes et des familles à la recherche d'activités multi-générationnelles, l'Office de Tourisme réfléchit à faciliter et à favoriser la mobilité douce en proposant des vélos à la location.

Et au-delà...

Créer un événement en lien avec la gastronomie, imaginer une animation récurrente sur le port de plaisance de Saint-Florentin, jouer la carte de la reconstitution historique sur un site historique reconnu sont autant de pistes de réflexion pour l'Office de Tourisme, afin d'attirer et de fidéliser une clientèle familiale et curieuse.

ENVIRONNEMENT

SERVICE DÉCHETS



LES ORDURES MÉNAGÈRES : N'EN FAISONS PLUS DES TONNES !

Compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA), la Communauté de communes cherche à en maîtriser tous les coûts de gestion, et à préserver l'environnement. Sur notre territoire, en 2020, ce sont **16 520 tonnes** de déchets qui ont été collectées en porte à porte, déchèteries et conteneurs de verre, soit 679 kg/habitant tous déchets confondus (175 kg pour le seul sac noir).

Comment alléger votre sac noir ? L'analyse d'une poubelle "moyenne" montre que les ordures pouvant encore être triées et/ou recyclées représentent 20 à 25 % du contenu. Une fois les emballages recyclables et le papier séparés, le verre et le textile déposés dans les colonnes dédiées, que reste-t-il dans ce sac ?



LES DÉCHETS NON VALORISABLES



Emballages alimentaires (fast-food, pizza...) mal débarrassés de leurs déchets ; serviettes en papier et essuie-tout ; couches jetables ; papier peint et papier cadeau ; objets en plastique (petits jouets, cotons-tiges, rasoirs, brosses à dent, vaisselle jetable en plastique) ; textiles sanitaires (lingettes, gants et masques) ; emballages

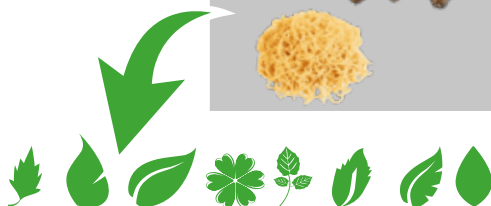
souples dit « craquants » (paquets de chips) ; bouteilles de lait et d'huile en PET opaque (reconnaissables à l'absence de chiffre ou à un  sur le fond) ; opercules (couvercles de barquettes de jambon, de pots de yaourts) ; emballages en bois (fromages) ; litière du chat... et restes alimentaires.



LE COMPOSTAGE : L'AMI DU JARDINAGE

Vous avez un jardin ? Réduisez le poids de vos ordures ménagères de 30 % !

La CCSA dispose de composteurs individuels de 330 et 650 litres (25 € et 35 €). Déposez-y restes de repas (hors viandes et poissons), marc de café, coquilles d'oeufs, épluchures de fruits et légumes, sachets de thé, tonte de gazon, brindilles, papier journal, essuie-tout pour obtenir un bon terreau au bout de 6 à 8 mois.



BIODÉCHETS



Service déchets :

 03 86 80 50 50

 dechets@cc-sereinarmanche.fr



UN OBJECTIF RÉALISABLE : AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI

Avec l'harmonisation des consignes de tri en apport volontaire (verre et textiles) et en porte-à-porte, et surtout en acceptant tous les papiers et emballages en plastique dans les sacs jaunes, les gestes de tri ont été considérablement simplifiés. Pourtant, en 2020, **335 tonnes** de déchets non recyclables jetés dans les sacs jaunes sont encore arrivés au centre de tri d'Ormoy ! Ces déchets partent en refus de tri et leur élimination coûte très cher à la collectivité puisqu'ils sont collectés, puis triés, puis renvoyés au centre de Duchy (pour enfouissement ou valorisation énergétique)... c'est-à-dire, un transport et un traitement de plus que les "bien triés".

L'addition pour 2020 s'élève à 50 760 € ! Alors, trions encore mieux !

DANS LES SACS JAUNES

Emballages alimentaires en carton



Paquets de gâteaux, de céréales, de lessive, suremballages de yaourts, boîtes à oeufs, briques (lait, soupe, jus de fruits), boîtes fast-food bien vidées, vaisselle jetable en carton

Emballages métal



Cannettes, aérosols, conserves, bidons de sirop, barquettes et papier aluminium...

Emballages plastique



Lait, eau, jus de fruits, soda, yaourt à boire, lessive, produits d'entretien et d'hygiène...

Produits de crémèrie, boîtes à oeufs, dentifrice, sacs plastiques, films et blisters...

Tous les papiers



Journaux, magazines, publicités, enveloppes...

EN DÉCHÈTERIE

Déchets volumineux | Déchets toxiques



MOBILIER



ENCOMBRANTS



DÉCHETS VERTS



DÉBLAIS/
GRAVATS



PRODUITS
DANGEREUX



HUILES
DE FRITURE



HUILES
DE VIDANGE



PILES



BOIS



MÉTAUX



ÉLECTROMÉNAGER,
ÉCRANS



GROS CARTONS
BRUNS



LAMPES



CARTOUCHES
ENCRE



RADIOGRAPHIES



BATTERIES

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

Brienon/Armançon

lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi :
10 h - 12 h / 14 h - 17 h*

Saint-Florentin

du lundi au vendredi : 10 h - 12 h / 14 h - 17 h*
samedi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h*

Seignelay

lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi :
10 h - 12 h / 14 h - 17 h*

* 18 h en été - Fermé les jours fériés

Votre carte possède un numéro à 4 chiffres au dos ? Il est temps d'en changer. Récupérez la nouvelle, à puce électronique, à l'accueil de la

CCSA à Saint-Florentin. Elle vous donnera accès aux trois déchèteries du territoire. N'oubliez pas un justificatif de domicile.



PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT



PLAN CLIMAT - AIR - ÉNERGIE TERRITORIAL

Le changement climatique est une réalité mondiale et les collectivités locales ont un rôle à jouer face à cet état de fait. La CCSA a décidé d'établir son PCAET, c'est-à-dire un plan d'actions touchant aux thématiques climat-air-énergie. Il est élaboré autour de cinq grands axes : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

Le plan débutera par une phase de diagnostic élaboré entre élus, acteurs du territoire, citoyens et services de la Collectivité. Dans le même esprit, une stratégie sera ensuite mise au point afin d'identifier les orientations et les priorités, et déterminer des objectifs globaux et chiffrés à atteindre. La dernière étape devra permettre de transformer les objectifs fixés ci-dessus en actions précises.

Le projet ainsi établi sera présenté à la Région Bourgogne-Franche-Comté et aux services de l'État pour validation. Ce Plan Climat définira une politique sur une durée de 6 ans et un plan d'actions en cohérence avec les engagements de la France.

GÉMAPI : DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'eau est une ressource qui doit être préservée et maîtrisée. C'est pourquoi a été créée la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Avec trois rivières (l'Armançon, le Serein et l'Yonne), le territoire communautaire a déjà été touché par des crues importantes. Veiller au bon écoulement des eaux, préserver les zones humides, aménager et protéger cet environnement, limiter les risques d'inondations... La CCSA a choisi de confier l'exercice de cette compétence aux syndicats mixtes du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA), du Serein et de Yonne Médian. Des représentants de la Communauté de communes siègent au sein de chaque comité.

Zoom sur le SMBVA



C'est la collectivité territoriale gestionnaire des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Armançon depuis le 1er janvier 2016. En intervenant sur un territoire de 267 communes

réparties sur trois départements (Aube, Côte-d'Or et Yonne), le SMBVA est une structure locale référente pour tout ce qui concerne les milieux aquatiques et humides de l'Armançon. Ses actions ont pour objectif d'améliorer la biodiversité des milieux aquatiques tout en assurant la prévention contre les inondations (restauration de rivières, préservation des zones humides, création et restauration de mares, plantation de haies contre le ruissellement...).

Renseignements :



03 86 55 40 00



secretariat@bassin-armancon.fr



www.bassin-armancon.fr



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

INNOVER, ENTRETENIR, ORGANISER

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Les élus communaux ne manquent pas d'idées pour améliorer le quotidien de leurs administrés.

Depuis 2017, afin d'aider les communes à mener à terme leurs travaux d'équipement ou d'investissement, un fonds de concours a été mis en place. Une fois le projet validé par le conseil communautaire, les travaux doivent être réalisés dans les 3 ans (passé ce délai, la commune perd le bénéfice des crédits qui rejoignent le dispositif).

Sur la période triennale 2017-2019, trente trois projets ont bénéficié de ce fonds.

Sur le programme 2020-2022 ci-dessous, quelques communes ont déjà engagé ou terminé les travaux.

CHAILLEY - Travaux de réfection du secrétariat de la mairie

CHAMPLOST - Travaux de rénovation sur l'église

ESNON - Création d'un parking devant le cimetière

MERCY - Contrôle des installations d'assainissement

NEUVY-SAUTOUR - Changement de menuiseries sur logements communaux

ORMOY - Mise en conformité de l'école (plan particulier de mise en sûreté)

PERCEY - Aménagement sécuritaire

SEIGNELAY - Rénovation des menuiseries de la mairie et du club house et rénovation de la salle du dojo

SOUMAINTRAIN - Construction d'une halle champêtre

VENIZY - Aménagement du local technique communal et ravalement de l'église



VILLIERS-VINEUX - Aménagement du bâtiment communal

VOIRIE

Dans l'Yonne, la CCSA est la seule collectivité à détenir la compétence de l'entretien de la voirie. L'entretien du réseau de voirie est une préoccupation permanente pour les élus... et les administrés. Chaque année, pour les 400 km de voirie communautaire, un programme d'entretien ou de rénovation est mis en place en fonction des priorités et besoins communaux. Chaque municipalité participe à hauteur de 15% de la dépense. Compte tenu des travaux réalisés les années précédentes et du bon état général du réseau, le budget des travaux de voirie décroît progressivement :

2018 : 1 210 000 € ht 2019 : 990 000 € ht 2020 : 730 000 € ht



Balayage. Qui fait quoi ? Les services communautaires sont en charge du balayage des centres urbains de Saint-Florentin et Briennon/Armançon. Dans les 27 autres communes du territoire, la CCSA a délégué cette tâche à l'entreprise Mansanti qui assure quatre passages par an de la balayeuse.

EN BREF

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

PLAY'ONNE : LE RENOUVEAU DE LA PRATIQUE MUSICALE EN COMMUN

Durant le confinement, Benjamin Félix, directeur de l'école de musique intercommunale et chef de l'harmonie de Saint-Florentin a beaucoup joué du réseau social : faute de pouvoir enseigner en face à face, il a entretenu le lien avec ses élèves via Facebook. Une idée a ainsi germé : celle de renouer, à l'issue de la crise sanitaire, avec le plaisir de se retrouver autour d'un projet musical rassemblant des musiciens venus des quatre coins du département. Et ils sont venus ! Inscrits spontanément par Internet ou amenés par les professeurs de musique de l'école qui enseignent dans d'autres établissements du département... Tout au long d'un week-end studieux, ils ont répété dans l'auditorium de la nouvelle école pour un concert à la Maison de la culture de Venizy le 11 juillet dernier. À un moment où l'absence



de réunions festives commençait à être pesante, les 70 musiciens ont conquis le public avec un spectacle de qualité. Formation éphémère ? Pas tant que ça ! Le souhait de renouveler en fin d'année scolaire l'extraordinaire expérience de PLAY'onne flotte dans les airs...

LA FÊTE EN TEMPS DE COVID-19

L'an dernier, les ambitions de fréquentation et de résultats de l'Office de Tourisme avaient été revues à la baisse dès lors que la pandémie s'était installée. Mais les animations culinaires abandonnées et les manifestations communales annulées ont été compensées par d'autres rencontres qui ont connu un joli succès malgré les contraintes sanitaires. Preuve en est avec les Bistrots Nomades qui, en 2020 et en 2021, ont tenu leurs promesses de convivialité et maintenu une moyenne de 350 participants par soirée (malgré la météo capricieuse de cette année).



MAISON DE SANTÉ

Soucieuse de répondre au mieux aux besoins de ses habitants en matière de santé, la Communauté de communes a engagé en juillet 2021, une démarche d'élaboration d'un Projet territorial de santé. Il vise à associer l'ensemble des professionnels de santé de premier secours à l'élaboration d'une offre sanitaire répondant aux besoins des habitants. Cette dynamique qui repose prioritairement sur la mobilisation des professionnels de santé a pour objectif de faire émerger un programme commun au 1er trimestre 2022.

Une première rencontre organisée le 7 octobre dernier a rassemblé les professionnels. À l'ordre du jour, un état des lieux des besoins du territoire et de l'offre existante (et à venir) en matière d'équipe de soins primaires. L'objectif de cette réunion était de faire émerger une dynamique autour de ce projet de santé territorial. Dans cette démarche, la Communauté de communes est facilitatrice et construira les murs des futures maisons de santé en fonction des besoins identifiés.



C'EST BON À SAVOIR

L'ÉCOLE MULTISPORTS, C'EST REPARTI !



Après une saison 2020-2021 contrariée par la crise sanitaire, les inscriptions se sont déroulées normalement en septembre dernier. Pour un tarif annuel de 15 € par enfant, les jeunes ont l'embarras du choix : tennis, football, basket-ball, natation, pétanque, boules lyonnaises, judo, athlétisme, gymnastique artistique, échecs, tir à l'arc, tir sportif et fitness kids. Au mois de juin, pour les familles qui signent une première licence auprès d'une association sportive, la CCSA prend en charge 30 € du montant de l'inscription (directement versés au club choisi).

Renseignements
au 03 86 80 50 50

ENFANCE



La Caf est le partenaire privilégié lorsqu'il s'agit d'élaborer des projets concernant l'enfance, la jeunesse ou encore la parentalité. Elle souhaite la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) établie sur la base d'un partenariat avec les communes et la CCSA. Cette

CTG s'appuie sur un diagnostic des besoins de la population et contient un plan d'action modulable et évolutif pour développer et organiser l'accès aux droits et aux services aux familles du territoire. Elle fournit un cadre de collaboration rationalisé entre la Caf et la(les) collectivité(s), avec des instances de travail en commun. Avec elle, les équipements soutenus financièrement par la(les) collectivité(s) signataire(s) peuvent bénéficier de compléments de financement. La démarche a débuté le 7 octobre 2021. La convention doit être signée d'ici la fin du mois d'octobre 2022.

PRISE DE COMPÉTENCE



Déjà chargée du service public d'assainissement non collectif (SPANC), la CCSA a lancé les études préalables à la prise de compétence «eau potable et assainissement» envisagée en 2024.

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Comment le dire autrement ? Il est interdit de déposer des déchets de quelque nature que

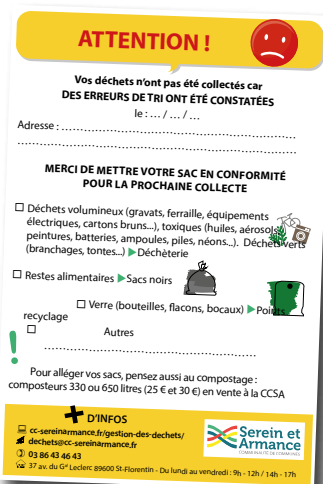


ce soit ailleurs qu'en déchèterie ou dans les conteneurs de collecte prévus à cet effet. Un dépôt au pied d'un conteneur pour verre ou textiles est aussi considéré comme un dépôt

sauvage. Le dépôt de déchets sur la voie publique ou dans l'environnement entraîne des sanctions (jusqu'à 1 500 € d'amende et la confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets - articles R632-1, R635-8, R644-2 et R610-5 du Code Pénal).

REFUS DE COLLECTE

Votre poubelle est restée sur le trottoir après le passage du camion-benne ? C'est peut-être



parce que des erreurs de tri y ont été relevées. Les agents apposent alors un autocollant sur le sac litigieux vous invitant à faire mieux la prochaine fois !

1 JOUR 1 ÉGLISE

Cet été, les visites dans le cadre de l'opération 1 Jour 1 Église ont beaucoup plu. Le principe : un bénévole, passionné du village, donne rendez-vous dans l'édifice pour en dévoiler les richesses artistiques et architecturales. Vous êtes intéressé(e) pour devenir un de ces passeurs d'histoires dans l'église de votre village ?

Renseignements :
unjouruneeglise.
yonne@gmail.com



UN TERRITOIRE + VISIBLE

Pour attirer de nouvelles entreprises, de nouveaux habitants et des touristes, Serein et Armance ne manque pas d'atouts ! Encore faut-il les faire connaître ! À partir du premier trimestre 2022, sera mise en place une communication plus séduisante et plus efficace avec :

- une refonte des sites web de la CCSA et de l'Office de Tourisme avec les ambitions affirmées de vouloir développer la vocation industrielle de notre territoire, fournir des services qualitatifs à la population et faire de Serein et Armance un terrain de découvertes et de jeu grande nature, loin du tourisme de masse,
 - une nouvelle périodicité du magazine Territoire relooké,
 - le rafraîchissement de la newsletter événementielle de l'Office de Tourisme,
 - la création d'une newsletter mensuelle de la CCSA,
- ... et d'autres nouveautés (applications, publications) à découvrir tout au long de l'année !



Cliquez et partagez pour faire la promotion de votre territoire Serein et Armance...

facebook.com/Office-de-Tourisme-Serein-et-Armance et facebook.com/Communauté-de-communes-Serein-et-Armance



Communauté de communes Serein et Armance
37, avenue du Général Leclerc 89600 SAINT-FLORENTIN
Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h
Tel. 03 86 80 50 50
Courriel : contact@cc-sereinarmance.fr | Web : cc-sereinarmance.fr